

JOURNAL DE LA FRANCE

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARIS DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. — Six mois, 45 fr. — Un an, 80 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 25 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
La prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NERIVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES:

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HATAT, LAITTE et C^o, place de la Bourse, 5, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 4 FÉVRIER 1885.

DEUX LIGUES

Nous avons dit la Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande, ligue qui a pour président M. Léon Say, sénateur. A cette Ligue est venue s'en ajouter une nouvelle, la Ligue populaire contre le droit du blé, qui a pour adhérents MM. Henri Rochefort, Clémenceau, Henry Maret, Briou, Achard, etc.

Nous avons reproduit, il y a quelques semaines, au moment où il a paru, le programme de la première de ces Ligues, celle qui a pour président M. Léon Say. Ce programme contenait des excitations à la haine des citoyens les uns contre les autres, excitations profondément regrettables sous la plume d'un homme tel que M. Léon Say, libre-échangiste ardent et convaincu, sans doute, mais capitaliste et capitaliste considérable. On y dénonçait les grands propriétaires à la haine du peuple. On y soutenait que les droits sur les céréales ne profiteraient qu'à eux seuls et constitueraient une sorte d'impôt mis à leur profit sur l'immense foule des petits propriétaires de la campagne et des ouvriers des villes.

Cette assertion, radicalement fautive, car les petits propriétaires ne sont pas moins intéressés que les grands à empêcher l'abaissement du prix du blé, se retrouve presque textuellement dans les discours prononcés par les membres de la Ligue populaire contre le droit du blé. « Les opportunistes, a dit dans une des séances de cette Ligue le citoyen Briou, les opportunistes, qui se font les protecteurs des agriculteurs, n'en sont que les exploités. Pour quant à moi, je pense que si la loi passait, les grands propriétaires seuls en profiteraient. Les petits, en effet, ne produisent même pas assez de blé pour leur consommation personnelle. Ils sont forcés d'acheter chez le boulanger du pain qu'ils payeront plus cher. »

Le ligueur Léon Say et le ligueur Briou tiennent donc un langage identique, et tous deux sont d'accord pour exciter contre les grands propriétaires l'animosité populaire, l'excuse de M. Briou est dans son ignorance; mais où est l'excuse de M. Léon Say? Nous la cherchons vainement.

M. Graux a donné de la manière suivante, dans le rapport qu'il a rédigé, au nom de la commission des tarifs de douane, le tableau des cotes foncières dans notre pays:

Trois petits propriétaires (0 à 2 hectares) 10,420,368 cotes représentant 10,530 0/0 de la superficie et 74,000 0/0 de l'ensemble de cotes;
Petits propriétaires (2 à 4 hectares) 2,174,188 cotes représentant 18,300 0/0 de la superficie et 15 0/0 de l'ensemble de cotes;
Moyenne propriété (5 à 50 hectares) 1,351,499 cotes représentant 28,04 0/0 de la superficie et 9,580 0/0 de l'ensemble des cotes.

Est-ce dans les deux dernières catégories qu'il faut chercher les grands propriétaires, les possesseurs de *latifundia* désignés à la haine populaire par MM. Léon Say et Briou? Cinqante hectares! La haine populaire est à bon marché. Cinqante hectares représentent, à l'heure actuelle, la faculté de faire faillite, pour peu qu'on s'obstine à y faire pousser du blé pour le vendre à perte.

Quant aux petits propriétaires, ceux qui consomment plus de blé qu'ils n'en produisent, à qui M. Briou et M. Léon Say feront-ils croire qu'ils ne soient pas intéressés, tout au moins comme ouvriers agricoles, au relèvement du prix du blé? Qui fournira des salaires aux ouvriers agricoles le jour où le fermier et le propriétaire qui les emploient habituellement seront ruinés?

Il n'y a pas à insister longuement sur la réfutation des insinuations dangereuses de MM. Léon Say et Briou; d'ailleurs, s'ils sont d'accord pour dénoncer les grands propriétaires à l'animosité des petits, ils cessent de l'être dans le choix des remèdes qu'il convient d'apporter aux souffrances de l'agriculture. M. Briou, lui, voudrait mobiliser la propriété. Est-ce l'avis de M. Léon Say? Il y aurait quelque cruauté à le lui demander. C'est déjà trop pour le président de la Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande, de s'être rencontré avec l'économiste Briou dans son opposition à l'unique remède que l'on puisse apporter à la détresse agricole.

Dans la séance d'hier, le ministre de la guerre a donné lecture de contre-projet sur le recrutement de l'armée. Puis M. de Baudry d'Asson a développé son interpellation sur les expéditions lointaines. Le thème de l'honorable député est que les dépenses énormes que nous faisons pour nos expéditions sont inutiles; que les travaux publics absorbent des milliards; que, si nous ne sommes pas prêts à la fois le plus pur de notre lointain présent à la fois le plus pur de notre avenir et de notre or. M. de Baudry d'Asson a conclu à un ordre du jour motivé que la Chambre a rejeté.

Après une courte délibération sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre a abordé le projet de loi sur les céréales. M. Langlois a pris le premier la parole pour combattre la taxe de trois francs par hectolitre de blé importé. Son argumentation peut se résumer en ces aphorismes que « sous le régime républicain, il ne faut pas augmenter le prix du pain sans profit pour l'agriculture. » — M. de Baudry a prouvé qu'en aucun point de territoire les

cultivateurs ne pouvaient actuellement produire le blé dans des conditions rémunératrices et qu'il était urgent de leur venir en aide.

LES FRANCS-MAÇONS

On avait remarqué qu'au lendemain de ses révélations sur la franc-maçonnerie, M. Andrieux avait interrompu la publication de ses souvenirs, et l'on se demandait si ces révélations n'y étaient pas pour quelque chose. M. Andrieux l'avoue sur le ton plaisant dont il est coutumier. Pourtant, dit-il, que mes amis se rassurent: on m'a simplement manqué d'une amputation morale, qui ne fait pas couler le sang; d'une sorte de *capitis deminutio*, — est-ce bien démunié qu'il faut dire! — consistant en la perte de la qualité de maçon.

Pour cesser d'être maçon, il ne suffit pas de sortir sans saluer. La qualité de maçon est indélébile; elle ne se perd qu'en vertu d'un jugement rendu selon les formes prévues par la constitution et les statuts généraux.

Ces qui m'ont manqué de cette redoutable éducation sont des maçons corrects, émus, tout contents dans le mortier, n'admettant pas qu'on jette avec la truelle et qu'on fasse des cécites avec le blé.

Mais il y a des esprits plus souples parmi les enfants d'Iram. Ceux-là ne sont pas éloignés de me reprocher d'avoir ouvert les fenêtres et donné de l'air au temple.

Cependant ils défendent encore les vieilles formules, les symboles et les rites gothiques de l'initiation.

Plus loin, M. Andrieux explique comment la politique lui valut des honneurs chez les francs-maçons:

Je n'ai jamais su dire les offices de la maçonnerie; je me contentais de gancher le mallet, et de faire des arcs en cercle et des arcs en triangle; je me contentais de dévoter les atonchements à l'aide desquels se reconnaissent entre eux les maçons; je n'ai jamais pu fixer ma pensée sur les diverses cérémonies du culte extérieur, par l'attrait desquelles la maçonnerie retient dans ses temples la majeure partie de ses dévots.

Pendant des années j'ai entendu, sans comprendre, parler de l'Académie maçonnique. Je ne sais pas ce que c'est; mais j'ai vu dans un journal qu'il s'agit d'un journal qui s'appelle ce qu'il faut entendre par ces mots pleins de mystère: « L'Académie-mest connue. »

Ignorant la constitution, les dogmes et les rites, ce fut la politique qui m'arriva, et par là même, les francs-maçons, des honneurs inattendus.

Le maréchal Magnan était le grand-maître, et dans les banquets, on portait toujours à l'empereur le toast régimentaire; mais la maçonnerie était en fait le véritable centre de gravité, et le toast à l'empereur n'était jamais porté sans réticences, ni accueilli sans raileries.

Pour la franc-maçonnerie et la cléricature, c'est l'ennemi; elle prêche la tolérance; elle en connaît la théorie mieux que la pratique.

On retiendra ce dernier avertissement.

O'DONOVAN ROSSA

New-York, 3 février. — O'Donovan Rossa a été transporté à l'hôpital; sa blessure ne paraît pas guérir. Il a écrit quelques lettres et a dit qu'il avait écrit un livre sur son séjour en prison. On dit que ce livre sera intitulé « Les sept ans de ma vie en prison ». O'Donovan Rossa est un homme d'une grande énergie et d'une grande volonté. Il a été arrêté en 1879, alors qu'il était dans la prison de Clerkenwell à Londres, et fut transféré dans la prison de Saint-Paul, à Paris.

Arresté, en 1887, pour conspiration féminine, Rossa passa trois ans dans des cahots que la férocité des jugements anglais, particulièrement à l'égard de l'aristocratie anglaise, avaient aggravés. Ses tortures qui semblaient coïncider sur les reproductions du *masse Tu-saud*. C'est ainsi qu'il resta six mois en prison, les mains et les pieds liés, au point que les cordes devenaient des riges dans sa chair. Il était, en outre, retenu par le milieu du corps au moyen d'une chaîne rivée à la muraille, et tellement courbé qu'il ne lui était pas permis de se tenir debout.

Cependant, les supplicieux anglais ne se contentent pas de cette torture pour l'usage externe. Ils avaient inventé un jeu, renouvelé de la légende de Tantale. Ils laissaient jeter O'Donovan Rossa pendant quarante-huit heures, et quand ils le reprenaient suffisamment affamé, ils lui apporlaient un bon plat tout fumant, qu'ils posaient à terre, hors de la portée du prisonnier, que son bout de chaîne arrivait au moment où il s'élançait sur ce repas inatteignable.

Vous pensez si on riait, le soir, au bûche de la reine Victoria, de cet abusant qui rappela à une représentation de l'*Opéra* l'assassinat de l'opinion publique le secret de ces traitements — comme on nous dissimule la mortalité de nos soldats au Tonkin — et tous les journaux anglais racontaient que le régime appliqué aux prisonniers était plus humanitaire.

Un jour, Florence regret, je ne sais par quelle voie, une lettre qu'O'Donovan Rossa avait adressée à son frère, et dans laquelle il disait qu'il se sentait mieux et qu'il avait écrit un livre sur son séjour en prison. On dit que ce livre sera intitulé « Les sept ans de ma vie en prison ».

Nous enregistrons cette correspondance navrante ainsi que les autres correspondances de la maçonnerie que dirigeait alors, et auquel nous donnâmes ce sous-titre:

Numéro entièrement écrit dans les prisons toute la rédaction du journal étant, à ce moment, sous les verrous.

Le récit des infamies qui faisaient de Rossa un animal de pensionnaire de Chillon, transporta la France et même toute l'Europe d'indignation. A cette époque, notre pays comptait un certain nombre d'hommes de cœur, qui ont d'éparé

après. Le scandale de nos révélations prit de telles proportions que le gouvernement anglais, honteux de voir ainsi son hypocrisie mise à nu, fit précipitamment sortir O'Donovan Rossa de la prison de Clerkenwell et l'embarqua sans désemparer sur un vaisseau se dirigeant pour l'Amérique.

REVUE DE LA PRESSE

Mgr di Rende
Le Monde s'exprime ainsi au sujet de la mission de S. Exc. le nonce du Pape, qu'il considère comme devant durer moins longtemps que ne le souhaiteraient, assurément, les catholiques de France, tout en ne pensant pas que le terme en soit aussi prochain qu'on l'a dit:

La mission de S. Exc. Mgr di Rende n'a jamais été considérée par le Saint-Père et par Mgr di Rende lui-même que comme devant être d'une durée relativement courte. La preuve en est que Mgr di Rende a conservé le titre et les fonctions d'archevêque de Bénévent, ce qui n'est pas en lui s'il avait dû s'éloigner pour un temps indéfini de son important diocèse, où des intérêts si multiples s'imposent à sa sollicitude.

Mais, nous le répétons, rien n'indique que les catholiques français qui, depuis trois ans, ont pu apprécier les éminentes qualités du représentant de Sa Sainteté, soient menacés de le voir s'éloigner d'eux sans prochainement qu'on le dit.

Une conversation de M. Caro
Les tapageurs intolérants qui sont encore une fois, lundi, allés troubler le cours de M. Caro, sont-ils vraiment bien sûrs de servir la mémoire de M. About, qu'ils prétendent venger? Quel qu'il en soit, plusieurs de nos confrères ont cru devoir aller demander à M. Caro lui-même à quelle cause véritable il pensait pouvoir attribuer ces agressions impensives. Voici la conversation que M. Caro a eue avec le rédacteur du *Matin* à ce sujet:

Mais quelles sont, d'après vous, monsieur Caro, les raisons de ces colères?

— Le prétexte est mon discours sur la tombe de M. About. Mais, en vérité, je gêne bien des gens. Depuis vingt et un ans, mon cours réunit toujours un très nombreux auditoire. Autrefois, du temps où la Sorbonne était fermée aux dames, — puis quand on parle toujours de mon public féminin, — j'avais à mon cours l'influence la plus grande dans les dévotions de l'École normale et de la Faculté des lettres.

De reste, et cela suffit à me consoler de tout, j'ai conservé toutes mes sympathies. Déjà beaucoup d'entre eux sont venus m'apporter le témoignage de leur affection et leurs protestations.

Si j'avais eu des ennemis, rien n'indique que les catholiques français qui, depuis trois ans, ont pu apprécier les éminentes qualités du représentant de Sa Sainteté, soient menacés de le voir s'éloigner d'eux sans prochainement qu'on le dit.

Un discours prononcé sur la tombe de M. About, M. Caro a donné les explications suivantes:

— On a dit, monsieur Caro, que le discours que vous avez prononcé sur la tombe d'About, et que nous avons imprimé, est un discours d'opportunité, et que vous n'avez rien dit de plus que ce que l'on attendait de vous. J'ai fait un discours accusant bien davantage les divergences d'opinion qui nous séparent. J'ai été prévenu le samedi seulement que j'aurais à parler sur la tombe de M. About. J'aurais à M. Rousse, qui devait recevoir le nouvel académicien, et il ne pourrait lire tout au moins des fragments de son discours. Mais M. Rousse ne pouvait pas, et je dis consacrer la journée de dimanche presque entière à lire mon discours. Je ne crois pas qu'il se départit du respect qu'on doit à un mort, et j'ai dit ce que je devais dire. Il m'était impossible de ne pas marquer par un mot les divergences d'opinion de M. About et de moi.

Mais vous savez que ce jour-là, des hommes appartenant même au Gouvernement ont pas craint de m'interrompre, au bord même de cette tombe, et de lever. S'il y a eu du scandale, c'est eux qui l'ont fait.

Enfin, comme je vous le disais tout à l'heure, on vise le philosophe spiritualiste, qui, paraît-il, est pour beaucoup un adversaire dangereux.

Ajoutons que M. Caro, qui est, assure-t-il, beaucoup plus l'évêque de Claude Bernard que celui de Victor Cousin, cherche dans son cours à établir quelques découvertes de la science sont compatibles avec la divinité. Son prochain livre portera probablement pour titre: *La Nature et Dieu*.

La traite des blancs
Dans la *Revue politique et littéraire*, M. Maxime Gaucher donne des détails curieux sur About écolier, et sur les spéculations dont il fut le héros, grâce à son précoce esprit et à ses succès universitaires.

M. Maxime Gaucher rappelle qu'en 1840 M. About était élève de septième à l'institution Morin. Il en prend occasion de dire:

Les affaires de cette petite pension Morin allaient mal. Les créanciers s'y mirent; l'école ferma. Un beau matin, l'infortuné Morin ramena par l'océan un jeune Edmond à sa famille. Le despoir du jeune homme était touchant. Ah! que ne pouvait-il partager la lutte contre les créanciers quelque temps encore!

FELIX CULPA!

Vous écrivez, messieurs, un trieste chapitre dans l'histoire des libertés publiques en France! C'est en ces termes que M. Caro apostrophait, hier, les prétendus étudiants qui, au nom de la liberté de penser, s'étaient donné pour tâche d'étouffer sa parole.

Il a dit, d'après les relations les plus impartiales, tout au plus quatre-vingts qui, par leurs vociférations et leurs sifflements, couvraient les applaudissements de cinq cents personnes. Le professeur leur a tenu tête avec un courage qu'on n'avait point eu la plupart de ses devanciers.

Toutes les illustrations des lettres et du savoir ont pu parier ces grandes chaires de la Sorbonne et du collège de France, ont en effet provoqué, à un jour donné, les fureurs de cette horrible inconscience qui se repaît d'idées toutes faites, que grise de haines spontanées, que se gouverne par des mots d'ordre transmis dans les estaminets et ailleurs. Ni Guizot, ni Rossi, ni Lermier, ni Saint-Marc Girardin, ni Cousin n'auraient pu, ni dans l'un ou l'autre de ces salons banales qui peuvent passer pour la consécration d'un grand mérite et pour le signe visible de l'émancipation d'une conscience libre et de l'originalité dans les conceptions.

Que siffent-ils, ces farouches sectaires? Ils sifflent ce qui heurte leurs opinions préconçues, ce qui blesse leurs préjugés enfantins: ils sifflent donc l'indépendance de l'esprit; c'est donc le premier élément de toute science et de toute conscience qu'ils condamnent. Quels législateurs!

M. Caro qui leur a vaillamment résisté et qui a eu finalement raison de leur intolérance a sujet, par conséquent, de se glorifier de cet incident qui marque la date majeure de sa vie universitaire. Il est en bonne compagnie dans la galerie des professeurs insultés à la Sorbonne. Il n'est pas le seul à se dire que, puisqu'on tente d'étouffer sa voix on ne peut pas se taire. L'indépendance de l'esprit est un droit inviolable. L'indépendance de l'esprit est un droit inviolable. L'indépendance de l'esprit est un droit inviolable.

Les merles de la prétendue libre-pensée qui siffient M. Caro prouvent, sans qu'ils s'en doutassent évidemment, ce que vaut cet enseignement d'Etat dominé par l'esprit sectaire que M. Ferry et M. Paul Bert, alors qu'ils étaient grands-maîtres de l'Université, ont voulu, non-seulement généraliser, mais imposer à toute la jeunesse française. Nous ne nous avançons pas beaucoup en affirmant qu'il n'en est pas un seul, entre eux tous, qui sorte d'une école libre, pas un seul qui ne soit républicain, pas un seul qui ne se croie athée, pas un seul qui ne se proclame partisan de l'instruction laïque et même civique, ennemi des moines, mangeur de prébendes, contempteur du christianisme, c'est-à-dire de la religion qui a fait la civilisation française et restitué au monde la liberté.

Eh bien! supposons que notre jeunesse studieuse se composât uniquement, grâce à la substitution de l'enseignement de l'Etat à l'enseignement libre, de jeunes gens taillés sur ce patron intellectuel. Mais est-ce qu'une seule des idées qui ne seraient pas contrôlées, estampillées par un conseil académique, ou l'esprit des Paul Bert et des Ferry donnerait nécessairement, pourrait se produire, se manifester? Est-ce qu'il serait possible à un philosophe tel que M. Caro ou à un savant tel que M. Pasteur, d'avertir comme ils le font les générations nouvelles que le matérialisme est une doctrine ar-

rière, reconnue fautive et décevante par les esprits libres et hardis qui se sont avancés dans l'étude des causalités et des origines un peu plus avant que ne l'ont pu faire M. Paul Bert et M. Ferry.

LES TRAVAUX DE LA GARE ST-LAZARE

La Compagnie du chemin de fer de l'Ouest vient d'approuver définitivement le traité récemment soumis au conseil municipal de Paris, pour le dégrèvement et l'agrandissement de la gare St-Lazare.

D'autre part, nous apprenons que le ministre des travaux publics a engagé la Compagnie à s'entendre avec le conseil municipal de Paris pour entreprendre le plus tôt possible les travaux.

Le gouvernement désire vivement voir s'ouvrir, dès le printemps prochain, ce chantier où pourront s'effectuer, à bref délai, pour plus de vingt millions de constructions.

Remarquons, d'ailleurs, que ce chantier est le seul important sur lequel on puisse compter, lequel qui puisse aider l'Administration à pallier les effets de la crise qui sévit si durement sur la classe ouvrière.

Jamais la misère n'a été aussi noire qu'au moment, et l'on peut dire qu'à l'heure actuelle, près d'un dixième de la population parisienne est inscrit aux bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements.

Le Portugal au Congo
Londres, 3 février. — Le président de la chambre de commerce de Manchester a reçu une dépêche lui annonçant que le Portugal a pris possession des deux rives du Congo.

Missionnaires italiens
Rome, 3 février. — La Propagande enverra prochainement à ses frais deux capucins italiens à Assab. Elle en enverra également d'autres sur tous les points où l'Italie s'établira.

Les dynamiteurs à Londres
Londres, 3 février. — On annonce que le bureau de la Chambre des communes a élaboré un projet sur l'admission du public dans le Palais législatif, afin d'empêcher tout attentat à la dynamite.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Suite de la séance du 3 février
Présidence de M. Lx ROTER, président.
M. le président déclare qu'il a reçu avis de la constitution définitive de la Chambre des députés.
Le Sénat valide l'élection de MM. Blavier, Emile Gibot, Tézard, Girard, Pauley et Mangin.
L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux marchés à terme.
Les cinq articles du projet sont adoptés.
M. de Lorgeville a proposé un amendement, mais il le retire pour le représenter en seconde lecture.
M. Naquet, rapporteur. — L'amendement de M. de Lorgeville tend à établir un impôt sur les marchés à terme. Il ne peut donc être proposé au Sénat au premier lieu, car il serait inconstitutionnel.
M. de Lorgeville. — Il s'agit d'une loi qui a déjà été votée par la Chambre, mon amendement est donc constitutionnel.
Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération de la loi.
M. Cordier dépose un rapport sur le projet de loi relatif à l'extension d'un port de Rouen.
Le Sénat décide qu'il se réunira en séance publique jeudi prochain à trois heures.
La séance est levée à trois heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Séance du 3 février 1885
Présidence de M. BRISSON
M. le général Lewal, ministre de la guerre, lit un contre-projet sur le recrutement de l'armée. Le contre-projet est renvoyé à la commission de l'armée.
Une proposition, relative aux conseils des prud'hommes, est renvoyée à la commission spéciale.
LA CRUISE AGRICOLE
L'ordre du jour appelle la discussion des projets de modification des tarifs de douane, et de la loi sur la culture et de l'élevage, la ruineuse pratique du libre-échange nous livre à la merci de la concurrence étrangère et absorbe toute notre épargne. Les importations s'élevaient dans une proportion beaucoup plus forte que les exportations. Les dégrèvements n'ont été qu'un rêve et les dépenses s'accroissent sans cesse.
C'est par dix milliards qu'il faut compter les travaux publics, sans compter le milliard qu'on dépense pour léguer les écoles, suivant le mode d'impôt donné de la franc-maçonnerie, et le gaspillage de sang et d'or qu'entraînent les expéditions lointaines.
L'orateur regrette que le rapport de M. Raoul Duval ait pu conclure au rejet d'un droit sur le blé. Cependant la situation des citoyens est lamentable. Il y a sur le bitail une baisse considérable, qui conduira à la ruine totale de l'agriculture.
M. Graux dit, de son côté, dans son rapport, que les parties politiques ont exploité au profit de leurs intérêts les souffrances de l'agriculture. Cette question ne saurait atteindre le parti monarchique; ceux qui appartiennent à ce parti songent au bien et à la prospérité de notre pays. Il faut songer au succès des idées qui leur sont chères.
Le rapport propose comme remède une taxe de 3 fr. Cette taxe est insuffisante; il faut accepter le chiffre de 4 fr. et même de 5 fr., comme le demande la société d'agriculture de France.
Ce droit ne pourra infliger d'une manière sensible sur le prix du pain. La crise est effroyable, mais le ministre est un protectionniste déclaré, un homme intelligent et résolu qui fera tous ses efforts pour soulager sérieusement l'agriculture.
L'orateur dépose un ordre du jour motivé à l'appui de ses observations.
Cet ordre du jour est mis aux voix et n'est pas adopté.
Les céréales
M. Graux demande la priorité pour le projet relatif aux céréales.
M. Peytral demande, au contraire, que le projet relatif aux bétail ait la priorité.
M. Méline s'associe à la proposition de M. Graux.

NOUVELLES DU JOUR

Le blocus de Formose
On télégraphie de Hong-Kong au *Times*, le 2 février:
Il n'y a, à Tai-Wan, que trois bâtiments de guerre français pour faire observer le blocus sur la côte sud-ouest de Formose.
Le correspondant du *Times* prétend que les Français détiennent les côtes les plus riches de pêche qui se hasardent le long de la côte.
Le nouveau sous-secrétaire d'Etat à la guerre
Paris, 3 février. — Le choix de M. Blandin, député de la Seine, comme sous-secrétaire d'Etat à la guerre, est définitivement arrêté. Le décret de nomination sera signé incessamment.
Le concours agricole
Paris, 3 février. — Demain aura lieu, aux Champs-Élysées, l'ouverture du concours général agricole annuel, mais ce ne sera que samedi 7 février, que l'exposition sera complète. Jusqu'à ce moment, le public ne sera admis à visiter que celle des machines, qui se tient à l'extérieur du palais de l'Industrie.
L'exposition générale agricole, qui a été retardée de quinze jours, promet d'être plus attrayante encore que celle des années précédentes.
L'installation est terminée à peu près à la même. Mais jamais le nombre des exposants n'a été aussi considérable.
La nouvelle loi militaire
Voici l'exposé des motifs du contre-projet de loi, ministère de la guerre sur le recrutement, déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.
La réduction est de 40,000 hommes, à trois ans est possible, à la condition d'entourer son application de garanties propres à conserver toute leur valeur à nos forces nationales.
Le manque d'écoles de sous-officiers, l'incertitude des résultats de loi sur les officiers et de celle en préparation sur les engagements avec prime pour les colonies, les besoins du service maritime ou colonial, et l'absence d'une disponibilité sont des inconvénients très graves. Ils s'atténuent sur les parties dans l'avenir, mais il faut y parer dès à présent.
Il est nécessaire de renforcer l'élément militaire dans les conseils de révision, afin d'éviter l'incorporation d'hommes trop faibles, qui font ensuite reformer au détriment de l'armée et du Trésor. (Bien! bien! bien!)
Les obligations différentes d'instruction dans les diverses armes ou services, la nécessité de maintenir les effectifs ou de les augmenter en certains cas, imposent l'établissement d'une année de disponibilité de l'armée active, après les trois années de service, et l'extension de la faculté déjà accordée par l'article 46, consistant à reporter, au quatrième année les hommes dont l'instruction serait insuffisante ou la conduite mauvaise.
Sans une augmentation considérable de dépense, on ne peut garantir, pendant le même temps, sous les drapeaux, la totalité du contingent. On est donc forcé d'accorder des congés temporaires, après un an de service, dans des conditions fixées par la loi et en nombre déterminé par le ministre de la guerre.
Ces mesures sont indispensables pour maintenir la solidité de l'organisation de l'armée, et elles permettraient seules l'application sans danger du service de trois ans.
Sauf les articles du contre-projet.
L'affaire du Comptoir industriel de France et des colonies
Paris, 3 février. — Les tribunaux correctionnels continueraient à voir d'interdiction aux un grand nombre de présidents et de membres de conseils d'administration de la Compagnie industrielle de France et des colonies. Ce sont aujourd'hui le président et administrateurs du Comptoir industriel de France et des colonies, qui comparait devant la 11e chambre du tribunal correctionnel de la Seine.
Ces sociétés se partagent parmi les membres de son conseil d'administration, deux députés opportunistes, MM. Jean David et Brelay.
Voici les noms des inculpés:
M. Dreyfus et Adam sont prévenus d'infraction à la loi sur les sociétés, et d'acquisitions, et sont assignés à la requête du ministère public.
Les autres prévenus sont seulement poursuivis à la requête d'un particulier, sous l'inculpation d'infraction à la loi sur les sociétés, ce sont:
MM. Vindry, Robert, Jean David, Emile Brelay, Gombane, Verhastet, Henri Rohstet, Emile Rohstet, Coste, Desforgues, Blanchet, Lang, Gressier, Robert.
Tous les prévenus comparaitront, à l'exception de MM. Gombane, Rohstet et Lang, qui font défaut.
M. Loutchouan, Jules Barbier, Gatinou et Hannelont ont un bon de la défense. Il est procédé à l'interrogatoire des prévenus. Cette importante affaire doit occuper plusieurs audiences.